



Le Bulletin Municipal

Février 2019 - N°332



LE MOT DU MAIRE

Sur la route du grand débat national.

« *Honi soit qui mal y pense.* »

Sur son sarcophage, il y a 4000 ans au pays d'Egypte, un très puissant pharaon avait fait graver l'épithaphe suivante :

« Je n'ai violé aucune pauvre fille, je n'ai laissé aucune veuve dans le besoin, je n'ai fait la vie dure à aucun paysan. Sous mon gouvernement, personne n'a connu la misère, personne n'a connu la faim et lorsque vinrent les années difficiles, j'ai offert de la nourriture et des biens aux plus malheureux en donnant à la veuve autant qu'à celle qui avait son mari. Je n'ai jamais favorisé l'homme influent au détriment du pauvre.

C'est pourquoi je fus aimé de mon peuple et qu'à l'heure de ma mort, je subis avec succès l'épreuve du tribunal d'Osiris ».



Jean-Pierre MORIN



Mairie de Sainte-Anastasia-sur-Issole
33 Rue Notre Dame 83136 Sainte-Anastasia-sur-Issole
Email: s.anastasia@orange.fr
Site : www.sainte-anastasia-sur-issolle.fr



**Date du prochain Conseil Municipal :
Lundi 25 février à 18h00.**



Centre Communal d'Action Sociale

Eliette BERTHET, 1^{ère} Adjointe - Affaires Sociales et Scolaires

Cette année 2018 s'est achevée par notre traditionnel repas des Anciens, donc par un instant de convivialité, de réjouissance et de partage.

Pour autant c'est tout au long de l'année que nombre d'actions plus discrètes et toujours confidentielles ont été conduites envers nombre d'entre vous, sans y noter toujours de distinction d'âge ou de condition sociale particulière.

A Sainte-Anastasia comme ailleurs, le CCAS a enregistré un nombre croissant de demandes d'interventions au bénéfice de certains de nos concitoyens qui ne l'auraient pas fait il y a quelques années. C'est souvent par des accidents de l'existence liés à la maladie ou le plus souvent à la perte d'emploi que de nombreux jeunes ou plus anciens se trouvent dans une situation difficile. Ceci étant le CCAS en exprimant par son action la volonté communale s'engage donc année après année à être davantage encore à votre écoute.

N'hésitez pas à venir le rencontrer.



Retrouvez toutes les offres d'emploi gérées par la Mission Locale Ouest Haut Var sur leur site internet : <http://www.missionlocale-ohv.fr/offres-emploi/>

Attention, l'inscription à la Mission locale est obligatoire pour postuler sur ces offres.



Urbanisme **Sécurité**

Le Maire doit refuser le permis de construire sur un terrain classé en zone constructible si celui-ci risque d'être inondé. Article R111-2 du Code de l'Urbanisme en vertu duquel il doit refuser les projets qui ne présentent pas toutes les garanties de sécurité. Certes, dans le plan de prévention du risque d'inondation, le terrain est classé en zone constructible. Mais cela n'interdit pas au Maire de refuser le permis.

Jean Claude DUCHEMIN,
3^{ème} Adjoint - Urbanisme - Associations - Festivités



Travaux du mois

- Peinture vestiaires Salle polyvalente
- Nettoyage du Centre d'Art Contemporain
- Taille de la végétation devant la mairie
- Réfection toiture Salle polyvalente
- Nettoyage cimetière
- Installation de panneaux Rue des Aires
- Propreté du village

Résultat du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine prélevée en janvier 2019 à l'école primaire



Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.



CULTURE



Eliette BERTHET,
Déléguée Culture à l'Agglomération Provence Verte

Cathy Sabatier,
Adjointe à la Culture

Le Centre d'Art Contemporain de Sainte-Anastasia a rendu un hommage à « Robert MENDOZE », peintre qui a vécu et travaillé dans notre commune.

Son exposition est entourée de plusieurs œuvres d'artistes qui ont fait partie de l'association qu'il avait fondée « Le Groupe 50 » faisant écho à cette même année.

L'ensemble des tableaux a permis au plus grand nombre de visiteurs, à ce jour plus de 200, de redécouvrir notre beau village au travers du regard de cet artiste.

Au fil de cette présentation, il est permis de découvrir une variété de thèmes, à savoir paysages, natures mortes et portraits.

COOP'ART

Les élèves de l'école maternelle accompagnés par Mmes BATAILLE, DOLIQUE et des parents bénévoles ont visité l'exposition « Robert MENDOZE et le Groupe 50 ».

Faisant le choix de leurs tableaux préférés, les enfants les ont interprétés de manière très personnelle.

Ont suivi trois visites de l'école élémentaire, les classes de Mrs CONTI, MARQUER et Mme CHASSAGNE.

Quant à la classe de Mme FREBAUT, elle a bénéficié d'un atelier autour du thème des travaux exposés.

Michel POTIER - Président Coop'Art

Messa di Gloria
Giacomo PUCCINI
Choeur
MARE NOSTRUM
Direction : **Marie-Christine FORGET**
Ensemble instrumental
Ténor : **Roger PUJOL**
Barython : **Jean-Claude BUS**
Salle Polyvalente
SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE
RD 15 - 83136
SAMEDI 9 MARS 2019 - 20h
Informations : www.choeurmarenostrum.fr



Atelier Classe Mme Bataille



Atelier Classe Mme Frébaut accompagnée par Dominique Villain et Michel Potier



L'obligation de débroussailler

Avec l'été et le soleil, viennent aussi les risques d'incendies dans les régions les plus sèches de France. Pour s'en prémunir, la loi prévoit une obligation de débroussaillage dans certaines zones. Les propriétaires sont tenus d'effectuer ces travaux.

Résumé des principales dispositions.

Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var
Arrêté préfectoral du 16/05/2013 (résumé des principales dispositions)

DISPOSITIONS GENERALES (applicables à tous)	En tout lieu du département	Incinérer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT						
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT						
		Fumer	TOLÉRÉ		INTERDIT		TOLÉRÉ		
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIETAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de : - travaux agricoles, - travaux forestiers, - débroussailllements obligatoires, - végétaux infestés par organismes nuisibles.	1/01 31/01	1/02 31/03	1/04 31/05	1/06 30/09	1/10 31/12	<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> 1 INTERDIT Les jours de vent de plus de 40 km/h </div> </div>	<div style="text-align: center;"> 2 INTERDIT pendant les épisodes de pollution de l'air </div>
			POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (Déclaration en mairie sur imprimé n°1) sauf si 2	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2		
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIETAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Écobuer (pour les horticulteurs de plantes à bulbes)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2		INTERDIT		<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> 1 INTERDIT Les jours de vent de plus de 40 km/h </div> </div>	<div style="text-align: center;"> 2 INTERDIT pendant les épisodes de pollution de l'air </div>	
		Allumer des feux de cuisson ou d'artifice	POSSIBLE sauf si 1		INTERDIT sauf si autorisation du maire (à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3).				POSSIBLE sauf si 1

- ▷ Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.
- ▷ Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.
- ▷ Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

POSSIBLE sauf si 1 ou 2 et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

1- Vent supérieur à 40 km/h

2- Épisodes de pollution de l'air (voir site internet : www.atmopaca.org)

Informations et imprimés sur le site internet : www.var.gouv.fr

Source : <http://www.var.gouv.fr>

« Nous partîmes cinquante ; mais par un prompt renfort » nous fûmes plus encore à arriver Place de la Gare.



C'est aussi :

Le Dressing Solidaire
13 avenue de la Libération
83136 Forcalqueiret
Tel : 06.08.32.16.00

Vêtements Neufs et Occasions
Femmes, Hommes, Enfants, Bébés,
Chaussures,
Livres, Vaisselles, Jeux, Jouets

Ouvert à tous

Horaires Dressing Solidaire :

- ⇒ Mardi 9h30 à 11h30
- ⇒ Mercredi 14h à 17h
- ⇒ Vendredi 14h à 17h
- ⇒ Samedi 9h30 à 11h30



Téléphone à contacter:
06.08.32.16.00

 <https://www.facebook.com/Solidaritevaldissole83/>

Horaires d'ouverture de
L'Épicerie Solidaire:

Lundi : 10h-12h
Mardi : 10h-12h
Mercredi : 10h-12h
Jeudi : 10h-12h
Vendredi : 14h-16h
Samedi : 10h-12h

Épicerie Sociale et Solidaire
6, avenue de la Libération
83136 Forcalqueiret



Convivialité
Accueil
ANIMATION
Echange
Accompagnement
Information
PARTAGE
Écoute



Épicerie Sociale et Solidaire

L'épicerie sociale est un mode de distribution alimentaire.

Acheter des produits que l'on peut choisir, même à prix symboliques, permet de conserver une dignité et l'estime de soi.

Venir en aide aux plus démunis en leur donnant accès aux produits élémentaires, tout en les aidant à se réinsérer durablement, tels sont les objectifs de l'épicerie solidaire.

Il s'agit d'accompagner les bénéficiaires en privilégiant une démarche active plutôt que l'assistanat.

Chaque demandeur doit remplir les conditions d'accès à ce service, soit orienté par un agent du CCAS et les assistantes sociales, soit par une demande spontanée

Le demandeur doit résider sur les communes de Besse, Carnoules, Forcalqueiret, Garéoult, La Roquebrussanne, Mazaugues, Méounes, Néoules, Rocharon et Sainte-Anastasia.



Une carte d'accès par famille est obligatoire pour effectuer les achats à chaque passage. Elle vous sera remise après étude de votre dossier.

Une participation financière est déterminée en fonction du nombre de personnes qui compose la famille.

C'est une participation financière de 10% à 30% de la valeur des marchandises. Cette participation nous aide à acheter les produits secs (pâte, huile, sucre, etc...) auprès de la banque alimentaire.

La durée de l'aide servie est fonction de la situation du bénéficiaire et peut être renouvelée.

Cette économie réalisée ainsi par la famille permettra de faire face aux difficultés financières du foyer.

Des ateliers pédagogiques sont organisés et la présence du bénéficiaire est souhaitée une fois par mois.

Les thèmes abordés sont multiples et variés :

- Alimentation,
- Hygiène et santé
- Gestion du budget familial
- Emploi
- etc...

Un tableau des ateliers est affiché dans l'épicerie



Les démarches à effectuer

Pour la création du dossier donnant accès à l'épicerie solidaire, vous devez fournir :

1. La composition de la famille
• Livret de famille
2. Les ressources de la famille
• quotient familiale
• Salaire
• Pension
• Retraite
• Allocations
• Autres
3. Les dépenses de la famille
• Loyer
• Eau
• Electricité
• Téléphone
• Assurance
• Crédits
• Autres

Les demandes d'inscription se font le mardi matin de 10h à 12h et le vendredi de 14h à 16h.

Une réponse sera donnée sous 24 h ou 48 h après étude du dossier.

Associations



ASSOCIATION ARTS'TASIE

La présidente et son bureau vous présentent leurs meilleurs vœux.

Nous remercions Mr le Maire et son équipe technique qui nous ont permis de reprendre les cours dans une belle salle repeinte.

Nous rappelons que des ateliers de peinture et mosaïque ont lieu le :

MERCREDI de 14 H à 15 H 30, rue Raynouard

Pour plus de renseignements, contacter :

- Sandrine au : 06 79 38 83 49 ou 06 87 50 94 09 et
- Chantal au : 06 87 50 94 09

La Présidente : Chantal SOUCHET



LE CLUB DES CIGALES

Le début d'année est très festif. Après les Rois le 25 janvier , voici les Crêpes le 23 février avec au milieu la fête des Amoureux le 14 février.

Une auteure de l'Atelier « Jeux de Mots » a saisi l'occasion pour « illustrer » cet évènement :

Recette pour les amoureux

1. Verser dans un saladier la tendresse, la joie.
2. Mélanger et battre avec énergie la patience, l'ardeur, le respect, la fidélité.
3. Incorporer une dose de cadeau et d'amour dans le premier mélange.
4. Lorsque celui-ci est homogène, le mettre dans un moule, non à manqué mais plutôt un moule qui réchauffera tous vos efforts.
5. Le thermostat et la température resteront toujours constants.
6. Vous obtiendrez, alors, un magnifique gâteau éternel ou renouvelable.

La Présidente, Rose-Marie CHRIST



LA 1754° SECTION DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

Les médaillés militaires de Sainte-Anastasia – Forcalqueiret se sont réunis le 13 janvier à la salle polyvalente autour de leur président pour fêter les rois.

C'est ainsi que 120 personnes se sont retrouvées pour cet après-midi Loto récréatif et le partage de galettes et gâteaux des rois.

Tout s'est terminé par la désignation d'un roi et d'une reine autour du verre de l'amitié en se promettant de se revoir l'an prochain aussi nombreux.

Michel Duvette



SI TASIE M'ÉTAIT CONTÉ

Les dates des réunions de février :

- Les réunions de travail d'archivage auront lieu les mardis 5 et 26 février de 15h00 à 17h00.
- La réunion mensuelle de généalogie aura lieu le mercredi 27 février de 18h00 à 19h30.

Le Président , Jean-Marie Roy

L'Agenda

☐ **Dimanche 3 mars :**

Loto - APESA

14h Salle polyvalente

☐ **Samedi 9 mars :**

Concert - Messa di gloria – Giacomo Puccini

Chœur Mare Nostrum

20h Salle polyvalente

☐ **Dimanche 16 mars :**

Carnaval - APESA

Salle polyvalente

☐ **Vendredi 22, Samedi 23, Dimanche 24 mars**

☐ **Vendredi 29, Samedi 30, Dimanche 31 mars**

☐ **Vendredi 5, Samedi 6, Dimanche 7 avril**

Exposition Miguel GARCIA

Centre d'Art Contemporain de Sainte-Anastasio-Sur-Issole

Vernissage le 22 mars à partir de 18h.



GRAND LOTO

organisé par l'APESA

Dimanche 3 MARS 2019 à 14h

Salle polyvalente SAINTE ANASTASIE



Nombreux lots à gagner:

TV écran plat, High-Tech, Outillage,
Electroménager, Paniers Garnis,
Jambon cru, etc...

15 Quines + 5 Cartons Pleins + 2 Cartons vides

4€ le Carton, 10€ les 3

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Renseignements: 06 63 53 18 03

Le Coin des Poètes

Petit poème pour les miens

Sur le banc familial
Comme autrefois nous reviendrons parler
Au printemps dans le jardin qui s'ensoleille
Nous viendrons réchauffer nos vieux membres tremblants
Comme le renouveau mettra nos cœurs en fête
Nous nous croisons encore aux heureux jours d'antan

Et je te sourirai tout en penchant la tête
Et tu me parleras d'amour en chevrotant
Nous nous regarderons assis sous notre treille
Avec des yeux pleins du souvenir de nos vingt ans
Lorsque tu seras vieux et que je serai vieille
Lorsque nos cheveux blonds seront des cheveux blancs.

René Jacolot-Benestan - 2018

Le Carnet de Sainte-Anastasio-Sur-Issole



Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de : **Jean Philippe MOREL**
né le 3 janvier 2019.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.



Nous avons le regret de vous annoncer le décès de :

- Hamida Khamis MUSSA, survenu le 21 décembre 2018.
- Jean Jacques Pierre LAURENT, survenu le 25 janvier 2019.
- Ahmed KACHAOU, survenu le 9 février 2019.



Nous présentons toutes nos condoléances à leurs familles.

Mr et Mme Leroux Joël,
Parents et alliés vous remercient de votre soutien et
amitié suite aux obsèques de Mme Leroux Marie Louise.

HERNANDEZ STEPHANE
CARRELEUR FAIENCIER (VENTE ET AGENCEMENT)

SARL TRAVERTINO83

travertino83@gmail.com

06 98 44 73 75

N°Siret : 838685949 0001

6 Rue Alphonse Daudet
83136 Sainte-Anastasie-Sur-Issole

Infos Pratiques

MAIRIE DE SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE

Tél: 04.94.69.64.40

Horaires d'ouverture au public :

De 8h à 12h Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

De 13h30 à 16h30 Mercredi

Email: s.anastasio@orange.fr

- **Secrétariat du Maire** : 04.94.69.64.42
- **Service Cantine** : 04.94.69.64.40
- **Service Urbanisme** : 04.94.69.64.45
- **C.C.A.S.** : Mme BERTHET, 1ère Adjointe, 04.94.69.64.47, reçoit tous les mardis, jeudis, vendredis de 9h à 11h30 et les mercredis de 14h à 16h
- **AGENCE POSTALE COMMUNALE**
Tél : 04.94.72.27.40
Horaires d'ouverture :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8H30 à 12H
Mercredi de 14H à 16H30 Samedi de 9h à 12h00
- **POLICE MUNICIPALE** : 06.08.80.45.82
Email : pm@steanastasio.fr

☐ RAMASSAGE MENSUEL DES ENCOMBRANTS

Ramassage des *Monstres* le 1er mardi de chaque Mois (s'inscrire en Mairie au préalable au 04 94 69 64 40)

☐ DÉCHETTERIE DU SIVED

ZAC des Fontaites – Forcalqueiret

Tél : 06.07.31.02.27

Horaires d'ouverture :

Semaine : 9h–12h et 14h–17h / Samedi : 9h– 13h

Fermeture : dimanche et jours fériés

☐ GENDARMERIE NATIONALE BRIGADE DE LA ROQUEBRUSSANNE

Le 17 uniquement pour les Urgences.

Le 04.98.05.22.70 pour tous les autres cas y compris les simples contacts ou demandes de renseignements.

☐ URGENCES Pompiers : 18 Samu : 15

☐ FOURRIÈRE MUNICIPALE

CONVENTIONNÉE

"SARL CENTRE ANIMALIER REGIONAL"

À Rocbaron : 04.94.86.40.24

☐ PHARMACIE DE GARDE : 32 37

☐ **ASSISTANTE SOCIALE** : numéro d'appel pour prendre RDV avec l'assistante sociale : 04.83.95.42.30

☐ **ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR** : 04 94 92 27 08